

Saint-Paul

N° 6
Juillet
2006

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



Iter arrive, ce n'est plus une surprise pour personne mais aujourd'hui nous entrons dans une phase plus concrète. Si tous les changements annoncés de ci et de là ne se produiront certainement pas, notre quotidien sera tout de même influencé par ce grand projet. Ce sera le cas notamment pour l'aménagement routier nécessaire à l'acheminement des éléments de construction d'Iter.

Actuellement se tient en Mairie une consultation sur ce sujet (et ce jusqu'à la fin du mois de juillet). Une exposition intitulée "Itinéraire ITER, de Fos à Cadarache" tente d'expliquer toute la problématique de ce projet et je ne saurais que vous conseiller de venir la voir. Un registre est à votre disposition pour recueillir vos observations. Vous découvrirez également dans ce numéro de St Paul Infos un résumé du projet. Par ailleurs une réunion d'information est organisée le 5 juillet à 18 heures au cinéma. Il est important que chacun participe à cette consultation afin que de fausses informations ne circulent pas dans la population. Un citoyen mieux informé est un citoyen plus responsable et mieux impliqué dans la société.

Les vacances arrivent. Certains vont partir, d'autres vont se reposer chez eux, retrouver leur famille ou profiter des nombreuses festivités que connaît traditionnellement notre région en cette période estivale.

Je souhaite à chacune et à chacun de jouir pleinement de cette période.

Opération Sécurité Routière à l'école



Comme chaque année, la gendarmerie nationale est intervenue en collaboration avec la Prévention routière dans la classe de CM1 / CM2 de notre école. Il s'agit de sensibiliser les enfants aux règles de la conduite sur route et de tester leurs connaissances en la matière. Des épreuves en salle et sur piste sont ainsi organisées. Cette journée conclue un travail effectué tout au long de la scolarité et formalise les progrès des élèves par l'attribution d'un certificat de capacité.

Dans chaque section, les meilleurs élèves (un garçon et une fille) ont reçu une récompense remise par Mme Vanparys, conseillère municipale déléguée à la prévention routière. Toutes nos félicitations à tous les élèves qui ont participé à cette opération importante pour leur avenir.



→ Festivités du 14 juillet

Jeudi 13 juillet à 20h30, **retraite aux flambeaux et spectacle** proposé par les Flammes Provençales. La soirée se terminera par un bal animé par Laurent Versini. **Concours de boules** les 13 et 14 juillet (voir affichage pour plus de détails).

→ Fête votive 2006

du **vendredi 28 juillet au mardi 1^{er} août 2006** (voir affichage pour programme détaillé).

→ Théâtre de verdure



Chacun a pu apprécier ce nouveau lieu de convivialité lors de la Fête de la musique et de la Fête de l'école. Le nouveau plancher de 100 m²

et l'estrade installés face aux gradins ont fait l'unanimité des participants.

→ Sapeurs pompiers

Nous saluons l'arrivée du major Ferrero Thierry qui a pris ses fonctions d'ad-joint au Chef de Centre le 1^{er} juillet. Nous lui souhaitons la bienvenue.

→ Circulation dans les massifs boisés

Vu les risques d'incendies dans le massif du Grand Site Sainte Victoire, la circulation dans les massifs boisés de la commune est strictement interdite du **26 juin au samedi 9 septembre 24h** par arrêtés préfectoral et municipal.

→ Envie de balade ?

Les risques d'incendie restreignent l'accès aux espaces naturels pendant la période estivale. Le Conseil Général des Bouches du Rhône met à votre disposition un numéro de téléphone unique pour préparer vos balades. Toute l'information pour votre sécurité au **0811 20 13 13** (coût d'un appel local).

Itinéraire ITER : De Fos

Pourquoi ?

ITER, réacteur expérimental de fusion nucléaire est la première installation de ce type conçue via une collaboration scientifique à l'échelle planétaire. Si le site français de Cadarache a été retenu pour accueillir le futur réacteur, la fabrication de ses composants est effectuée, quant à elle, par l'ensemble des partenaires internationaux du projet et donc, aux quatre coins du monde.

Ces composants, pour certains de dimensions hors normes, tant par leur poids (les plus lourds pèsent 600 tonnes) que par leur taille (les plus longs mesurent 47 m) seront acheminés par voie maritime depuis leur lieu de fabrication jusqu'au port de Fos-sur-Mer.

A composants exceptionnels, convois exceptionnels

Durant la période de construction du réacteur, un convoi tous les 10 jours en moyenne permettra d'acheminer ces composants de Fos-sur-Mer à Cadarache. Un tiers de ces convois environ pourra emprunter les itinéraires existants de convois exceptionnels. Les autres utiliseront un itinéraire spécialement aménagé, après avoir traversé l'étang de Berre par barges jusqu'au port de la Pointe, car ils transporteront les pièces les plus lourdes et volumineuses.

Comment ?

Un acheminement par la route

Lors des études préalables, différents modes d'acheminement ont été envisagés :

- **Par le canal EDF de Saint-Chamas à Jouques ?**
trop d'obstacles



- **Par voie aérienne ?**
capacité des dirigeables actuellement limitée à 75 tonnes
- **Par l'autoroute ?**
trop d'ouvrages d'art à modifier et présence d'une ligne THT à 400 000 volts

C'est pourquoi un itinéraire routier a été privilégié.

Des aménagements adaptés

L'aménagement des voies existantes a été préféré à la création d'une route nouvelle. Ce principe permet de préserver le cadre de vie et d'améliorer, autant que possible, la sécurité et les conditions de circulation :

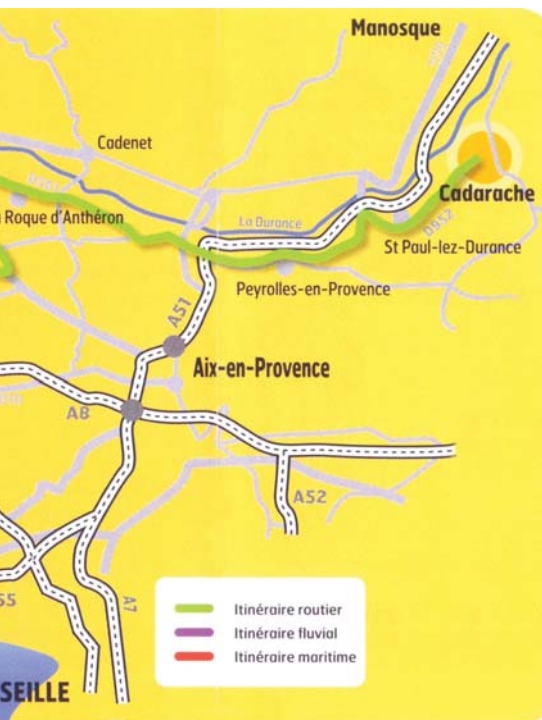
- élargissement de voies,
- renforcement ou remplacement de ponts,
- traversée d'autoroutes à niveau,

100 kilomètres entre Berre et Cadarache

- Parcours uniquement de nuit
- Pendant **5 ans** environ, à raison d'un convoi tous les **10 jours** en moyenne
- Par des convois transportant des pièces inertes, sans aucune matière dangereuse
- A une vitesse de **5km/h** pour les plus lents et de **30 km/h** pour les plus rapides



à Cadarache



- aménagement de giratoires,
- déplacement de clôtures,
- élagage ou abattage d'arbres,
- enfouissement de lignes électriques BT et de téléphone,
- surélévation de pylônes de lignes THT.

A l'issue du passage de l'ensemble des convois, les aménagements utiles à la circulation locale seront pérennisés. Les autres feront l'objet d'une remise en état en fonction des souhaits exprimés localement. Le coût de l'itinéraire, évalué à 81 M€ (valeur 2008), est financé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Quand ? 2006-2014

- **Jusqu'au 21 juillet 2006** : Concertation publique (exposition en Mairie et réunion publique le 5 juillet, salle de cinéma de la Commune).
- **Automne 2006** : Enquête publique.
- **Eté 2007 - Eté 2009** : travaux d'aménagement de l'itinéraire.
- **Eté 2009** : Passage des premiers convois.
- **2014** : Fin de passage des convois et remise en état.

Pour les St P@ulais br@nchés

Du nouveau sur le site officiel de la Mairie de St Paul lez Durance (www.stpaul.fr).

L'e-administration se met petit à petit en place. Une nouvelle rubrique répertorie pour vous les démarches administratives que vous pouvez dorénavant réaliser directement de chez vous. **Rendez vous à la rubrique Services municipaux – Démarches administratives – e-administration.**

D'autres améliorations ont été apportées à l'ergonomie du site. Les comptes-rendus des conseils municipaux par exemple sont classés par année pour un accès plus facile.

Vous recherchez un ancien numéro de St Paul Infos ? Ils sont tous disponibles dans la rubrique **Vivre à St Paul lez Durance – Journal municipal.**

Vous recherchez les coordonnées d'un commerçant, d'un artisan ou d'une entreprise ? Rendez-vous dans la rubrique **Economie.**

Vous êtes commerçant, artisan ou entrepreneur et votre entreprise ne figure pas sur notre site ? Contactez la Mairie, l'inscription est gratuite.



Abonnez-vous à notre lettre d'information gratuite.

Vous recevrez ainsi régulièrement des infos sur votre commune dans votre boîte électronique. L'inscription est gratuite et se fait directement depuis notre site Internet (www.stpaul.fr). N'oubliez pas de répondre à l'Email de confirmation qui vous sera adressé. Cette démarche est indispensable pour valider correctement votre demande. Une précision importante, vos adresses Email ne sont communiquées à personne.

Travaux en cours

→ Ascenseur hall de la Mairie

Des portes automatiques ont été installées et l'ascenseur sera en fonction courant juillet. Ce nouvel équipement facilitera l'accès au secrétariat de la Mairie. Il respecte les normes établies pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

→ Complexe commercial et logements

Après appel d'offres, la société Chaillan TP à Manosque a été choisie comme entreprise générale. Montant du marché 1 552 000 euros hors VRD (voirie, parkings). Les travaux préliminaires commenceront début juillet.

→ Skate Park

Le constructeur et l'installateur ayant fait faillite, il est impossible de remettre en état l'équipement en place qui présente à ce jour un danger pour les utilisateurs. C'est pourquoi nous avons décidé de neutraliser la zone et de démonter le Skate Park du Jas du Dauphin. Nous étudierons la possibilité d'installer un autre équipement dans l'avenir.

Calendriers vacances scolaires année scolaire 2006 /2007

Ecole communale (semaine de 4 jours) - Contact : 04.42.57.40.42

Rentrée des classes*	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Vacances d'été
Lundi 4/09/2006	Du mercredi 25/10/06 au lundi 06/11/06	Du vendredi 22/12/2006 au lundi 08/01/2007	Du mardi 27/02/2007 au lundi 12/03/2007	Du mardi 17/04/07 au mercredi 02/05/07	Vendredi 06/07/2007

*Accueil de tous les élèves à 9h00 sauf ceux de la classe de M. Curinier (TPS/PS) qui rentreront à 10h00.

Collège de Peyrolles (calendrier national) - Contact : 04.42.67.04.04

Rentrée des classes*	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Vacances d'été
Lundi 4/09/06	Du mercredi 25/10/06 au lundi 06/11/06	Du samedi 23/12/2006 au lundi 08/01/2007	Du samedi 24/02/2007 au lundi 12/03/2007	Du samedi 14/04/07 au mercredi 02/05/07	Mardi 03/07/2007

* Rentrée des élèves de 6^e le lundi 4 septembre à 8h30. Mardi 5 septembre 8h30, élèves de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.



Le Festival itinérant dans la CPA "De Cirque en Villages" fait halte à St-Paul lez Durance !

Samedi 16 septembre, de 9h à 15h, la Loly Circus propose à tous, gratuitement, des ateliers d'initiation aux arts du cirque et un spectacle plein d'humour et de poésie, "1 Malle pour 2".

Pour la 1^{re} année, la Loly Circus fait son Festival dans la Communauté du Pays d'Aix en apportant ses ateliers cirque et un de ses spectacles aux habitants de cinq villages du territoire. Au théâtre de verdure de St-Paul, de 9h à 12h, les enfants dès 4 ans et leurs parents pourront découvrir ce nouveau loisir : marcher sur la boule et trouver son équilibre sur le fil ou le monocycle, évoluer dans les airs avec le trapèze, développer son habileté avec la jonglerie et s'amuser avec les acrobaties ! (ateliers en libre accès). Après cette matinée dynamique, chacun pourra assister à 14h au spectacle "1 Malle pour 2". L'histoire de deux personnages

qui se disputent la propriété d'une malle. Des situations poétiques et burlesques où chacun se justifie en exploitant à sa manière le contenu de la valise. Détournement d'objets et histoires insolites sont le propre du conteur, tandis que l'artiste de cirque évolue autour de numéros de jonglerie, d'acrobatie, d'équilibre d'objets... 45 minutes de plaisir pour un public famille. Un Festival entièrement gratuit qui crée l'occasion pour tous, seul ou en famille, d'allier pratique personnelle et plaisir du spectacle.

→ Contact : Loly Circus
06 18 91 76 94 <http://lolycircus.free.fr>

PLAN CANICULE

Monsieur le Maire informe les personnes âgées et handicapées isolées à domicile, leurs représentants légaux, ou toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant, infirmière, ...), qu'un registre nominatif est mis en place en Mairie. **La démarche d'inscription est volontaire**, elle peut s'effectuer par plusieurs moyens :

- demande écrite ;

- formulaire à retirer au secrétariat de la Mairie ;

- sur appel téléphonique en Mairie au 04 42 57 40 56 de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.

Ce registre doit contenir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et handicapées qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'interven-

tion ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Madame Odette Vanparrys (Conseillère Municipale) se tient à la disposition de toutes les personnes qui le souhaitent pour les inscriptions, l'apport de quelques conseils, et la remise d'un brumisateur eau.

Merci de vous manifester.

Comment contacter la Mairie

► **SECRETARIAT**

ouvert l'après-midi de 13h30 à 17h30.

Tél. : 04 42 57 40 56

Fax : 04 42 57 44 61

Email : mairie@stpaul.fr

Site Internet : <http://www.stpaul.fr>

► M. le Maire reçoit sur rendez-vous *tous les jours*

► **QUELQUES NUMÉROS UTILES :**

Infirmières : 06 09 52 78 27 / 06 10 35 72 06

► Médecin de garde : 06 62 68 41 08

► Police Municipale : 06 07 55 56 32

Dégradations

Certaines installations publiques font l'objet de dégradations systématiques. C'est le cas des sanitaires construits au parc du Jas du dauphin par exemple. Outre le coup financier non négligeable que constitue leur remise en état, c'est à chaque fois un service offert à la population qui est interrompu ou se dégrade.

Un autre exemple d'incivilité est le vol répété des extincteurs placés dans divers lieux publics. Dans ce cas, ce n'est pas de l'inconfort dont sont victimes les utilisateurs mais d'une mise en insécurité pouvant avoir de graves conséquences en cas de sinistre.

L'irresponsabilité de quelques individus porte préjudice à la majorité. La municipalité regrette ces faits et met tout en œuvre pour les endiguer. Elle n'y arrivera pas seule. Les services de police sont à chaque fois informés. Nous demandons également aux familles de mieux contrôler les faits et gestes de certains adolescents. Chacun peut et doit participer à la sécurité du village en n'hésitant pas à intervenir lorsqu'il constate un fait délictueux soit directement, soit en informant les autorités de police.